

Remplacement d'un camion grue – Demande de crédit

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le véhicule actuel, datant de 1985, est un camion 2 essieux de marque Mercedes à pont basculant, équipé d'une grue, plaques VD 6933.

Totalisant 140'000 km au compteur et après plus de 25 ans de service, ce camion est en fin de vie et connaît de fréquentes pannes ainsi que des coûts d'entretien importants. D'une motorisation ancienne, il est dépourvu de filtre à particules.

Actuellement, il est utilisé par:

- La Section voirie et espaces verts pour les travaux, l'entretien, les chantiers, ainsi que pour les transports de matériaux et de terre. Il est aussi mis à contribution pour le transport du matériel lors des manifestations ou évènements divers.
- le Service des bâtiments pour divers transports et lors du montage de la cantine communale.

2. PROPOSITION DE REMPLACEMENT

Sur la base de ce constat, le Service des travaux, domaines et environnement a établi un cahier des charges pour définir le type de véhicule à acquérir.

Les principaux critères du cahier des charges pour le choix du véhicule sont:

- Puissance minimale 280 cv, 2 essieux.
- Grue, longueur max. ~ 10 m., force max. en fin de course ~ 800 kg.
- Charge utile: 8 tonnes
- Benne basculante.
- Cabine permettant la pose d'une grue.
- Boîte mécanique automatisée.
- Critères environnementaux: Euro 5 et EEV (Enhanced Environmentally friendly Vehicle).
- Délai de livraison.
- Garantie de 2 ans ou plus.

3. APPELS D'OFFRES

Sur la base de ce cahier des charges, un appel d'offre, sur invitation, a été réalisé auprès de diverses sociétés:

Pour le véhicule :

- Iveco à Morges;
- Scania à Echandens;
- Man à Bussigny-près-Lausanne;
- Mercedes à Echandens.

Pour la grue :

- Fassitec à Aclens;
- Palfinger, Giriens Sàrl à Penthaz;
- Terex-Atlas, Mobus SA à Echandens.

Pour la benne basculante :

- Metanova à Crissier;
- Freymond à Poliez-le-Grand.

4. ASPECTS FINANCIERS

Sur la base de la rentrée des offres des différentes sociétés citées ci-dessus, le détail des coûts a été établi en fonction de l'offre jugée économiquement la plus intéressante.

Le choix s'est porté sur un camion Scania P 280 deux essieux, moteur Euro 5 EEV, boîte à vitesse mécanique automatisée, garantie 2 ans et 4 ans sur la chaîne cinématique. Benne basculante Freymond, grue Fassi F 95 A, longueur max. 9.95 m., force max. en fin de course 770 kg.

Le véhicule retenu a été testé par l'ensemble des chauffeurs PL et la grue par le responsable du dépôt et par l'adjoint du chef de service des bâtiments. Les tests ont permis de valider les choix du véhicule et de la grue.

Détail des coûts:

Véhicule poids lourds (châssis-cabine)	Fr. 137'000.--
Grue longueur max. env. 10m.	Fr. 61'000.--
Benne basculante	Fr. 50'000.--
Reprise de l'ancien véhicule	./ Fr. 6'500.--
Divers et imprévus	<u>Fr. 4'000.--</u>
Total TTC	Fr. 245'500.-- =====

Cette dépense figure au plan des investissements 2010 – compte 430.5060.320 pour un montant de Fr. 230'000.--. Elle n'entraînera pas de nouvelles charges de fonctionnement.

5. FINANCEMENT

Ce crédit de **Fr. 245'500.--** sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il sera amorti en 10 ans dès son achat, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n°19/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter le remplacement d'un camion grue, selon le présent préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 245'500.--** (deux cent quarante-cinq mille cinq cents francs) pour son achat;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5060 "Achat de véhicules", plus précisément dans le compte n°430.5060.320 "Remplacement d'un camion équipé d'une grue".

Elle sera amortie en 10 ans dès l'année suivant son achat, conformément à l'article 17 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2010.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Délégués municipaux à convoquer: – M. Christian Maeder, Section des travaux, domaines et environnement
– M. Pierre Kaelin, Section des finances